

**Assemblée générale**

Distr. générale  
1er septembre 1999  
Français  
Original: anglais

---

**Vingt-deuxième session extraordinaire**

Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen et évaluation de l'application du Programme d'action  
pour le développement durable des petits États insulaires  
en développement****Lettre datée du 16 août 1999, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
des Îles Marshall auprès de l'Organisation des Nations Unies**

À la demande du Gouvernement de la République des Îles Marshall, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la Déclaration de Majuro sur les changements climatiques adoptée par les participants au premier atelier de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) sur le mécanisme de développement fondé sur des techniques non polluantes du Protocole de Kyoto. L'atelier, qui s'est tenu à l'Outrigger Resort de Majuro du 14 au 16 juillet 1999, a réuni des experts de l'AOSIS et de pays industrialisés. Plusieurs organismes des Nations Unies y ont été représentés.

Comme les participants l'avaient demandé, mon gouvernement vous serait obligé de bien vouloir faire distribuer la Déclaration de Majuro comme document officiel de l'ONU au titre de l'ordre du jour de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,  
Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Jackeo A. **Relang**

---

\* A/S-22/1.

## Annexe

### **Déclaration de Majuro sur les changements climatiques**

Les participants à l'atelier de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) sur le mécanisme de développement fondé sur des techniques non polluantes du Protocole de Kyoto se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

Réunis à Majuro (République des Îles Marshall) du 14 au 16 juillet 1999,

Ont exprimé leur gratitude au Président, au Gouvernement et à la population de la République des Îles Marshall de leur offre opportune et généreuse d'accueillir l'atelier;

Ont reconnu l'importance de ce premier atelier de l'AOSIS et le fait significatif qu'il s'est tenu dans un petit pays insulaire de faible élévation, en relevant que les Îles Marshall sont désignées dans des études du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat comme un pays particulièrement vulnérable à l'impact et aux conséquences du changement climatique. Ils ont également reconnu que la situation et la vulnérabilité des Îles Marshall s'apparentaient à la situation d'autres petits États insulaires et souligné l'urgence et la gravité des préoccupations qui sont celles des pays de l'AOSIS;

Se sont félicités de la présence à l'atelier de partenaires en provenance de grands pays développés, de l'ONU et d'organisations régionales que l'AOSIS a tenu à remercier de leur générosité et de l'appui donné à l'atelier;

Ont réaffirmé l'objectif fondamental énoncé à l'article 2 de la Convention et reconnu que les engagements pris au titre de l'article 3 du Protocole de Kyoto par les parties précisées à l'annexe I étaient un premier pas important vers la réalisation de cet objectif;

Ont observé que les mesures nationales jouaient un rôle essentiel dans la concrétisation de ces engagements et que le mécanisme de développement fondé sur des techniques non polluantes pouvait contribuer de manière importante à tenir une partie de ces engagements par le biais de projets visant à aider des pays ne figurant pas à l'annexe I de la Convention à réaliser un développement durable et à concourir à la réalisation de l'objectif fondamental de la Convention;

Ont observé en outre que le mécanisme de développement fondé sur des techniques non polluantes devait devenir un mécanisme crédible et viable du Protocole de Kyoto et que les réductions homologuées d'émissions ainsi rendues possibles devaient être complémentaires à celles qui auraient eu lieu autrement et devraient présenter des avantages réels, mesurables et à long terme du point de vue de l'atténuation du changement climatique;

Ont souligné que les pays en développement, en particulier les pays moins avancés et les petits États insulaires en développement, devaient s'attacher tout spécialement au renforcement des capacités, compte tenu de leur vulnérabilité aux effets préjudiciables du changement climatique et de leur exposition aux catastrophes naturelles;

Ont souligné en outre que les membres de l'AOSIS devaient assigner un rang de priorité élevé aux analyses de vulnérabilité et aux adaptations corrélatives, la mise en oeuvre de ces dernières passant nécessairement par le renforcement des capacités et le transfert de technologie, et noté également l'importance que revêtent pour les petits États insulaires les sources d'énergie renouvelables;

Ont décidé d'unir leurs efforts pour réaliser des progrès substantiels dans la mise en oeuvre des décisions contenues dans le Plan de Buenos Aires, en respectant le calendrier qui y est défini, et permettre l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto en temps utile, tout en tenant compte des besoins et des attentes raisonnables de toutes les parties;

Ont décidé aussi d'unir leurs efforts pour coordonner les activités des donateurs et les priorités nationales, de manière à mieux répondre aux besoins de renforcement des capacités et d'adaptation des petits États insulaires en développement, et pris acte des possibilités exceptionnelles qu'offraient à cet égard l'atelier norvégien des petits États insulaires en développement, l'atelier australien du Pacifique Sud, la conférence sur l'évolution du climat organisée par le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP) et la table ronde des Îles Cook;

Ont demandé que soient poursuivis les travaux en matière d'adaptation des techniques, dans la perspective de la gestion et de la protection des zones côtières;

Ont prié l'AOSIS et la délégation de la République des Îles Marshall de porter la présente déclaration à l'attention de la communauté internationale, en particulier par l'entremise de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en ce qui concerne l'examen et l'évaluation du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, de la Conférence des États parties à la Convention sur les changements climatiques à sa cinquième session, et des réunions et ateliers régionaux pertinents.

Premier atelier de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) sur le mécanisme de développement fondé sur des techniques non polluantes.

Majuro, le 16 juillet 1999

---